

S O M M A I R E



Préambule	page 2
I - Eléments pédagogiques généraux et organisation	page 3
Ii – Nos caractéristiques en Prévention Spécialisée	page 6
III – Objectifs menés par nos équipes en Prévention Spécialisée	page 8
IV – Nos objectifs d'action	page 9
V – Nos Modalités d'intervention	page 10
VI – Action préventive avec les jeunes	page 15
VII – Les chantiers éducatifs	page 16
VIII – Nos modalités de partenariat	page 20
IX – Le Comité de Ville	page 21
X – L'Evaluation	page 22
XI - L'Etude Action	page 23
XII Conclusion	page 31

PREAMBULE

L'IFEP est une association à vocation nationale avec un double dispositif à la fois centralisé et décentralisé.

Centralisé par une seule association, un Président, un Directeur Général, une centralisation des tâches administratives et comptables.

Décentralisé par un Etablissement par département et un Comité de Ville par site d'action en prévention spécialisée.

Les orientations éducatives se font au niveau local auprès du terrain et des besoins locaux en fonction des caractéristiques spécifiques à chaque site.

Les jeunes et les familles sont considérés comme des acteurs à associer et non, des sujets à assister.

Nous inscrivons au cœur de notre intervention la lutte contre les sentiments du jeune de dû social, de repli territorial et de victimisation. La complicité vis-à-vis de ceux-ci a eu pour conséquence d'ancrer ces jeunes et leurs familles dans la marginalité et l'assistanat. Toute personne est individuellement responsable de ses actes et de sa vie.

L'éducateur de l'IFEP n'a pas comme discours d'approche : « *Mon pauvre, tu es victime de la société... moi aussi...* ». Nous lui disons au contraire que même si le contexte est difficile, il doit multiplier les démarches, les efforts pour s'insérer et que nous sommes à sa disposition dans ces perspectives.

Notre mission s'inscrit dans un discours de réalité et non de complaisance.

Nous excluons toute relation financière avec les jeunes et les familles.

Notre action se veut aide, accompagnement, mis en lien. Nous voulons redonner sens au concept de responsabilisation individuelle et faire connaître le lien toujours existant entre formation qualifiante et insertion.

Notre intervention s'exerce en complémentarité avec les autres services, équipements, institutions de prévention générale.

Nous avons aussi pour objectif de contribuer à la promotion sociale possible ainsi que de faire comprendre les droits et devoirs liés à la notion de « citoyenneté » en utilisant une pédagogie de l'exemple.

Nous voulons redonner sens aux 3 phases du lien social

DONNER – RECEVOIR – RENDRE

IFEP

I -	ELEMENTS PEDAGOGIQUES GENERAUX ET ORGANISATION DE L'IFEP
-----	---

Déclaration au Journal Officiel du 1^{er} novembre 1997

Siège social de l'IFEP :
53 rue du Révérend Père Christian Gilbert
92 600 - ASNIERES

Siège administratif de l'Etablissement :
1 par Département

Références :

- arrêté interministériel de juillet 1972
- Convention collective de 1966

Organisation institutionnelle : Un établissement par département

Chaque établissement est rattaché à la Direction Générale et exerce son action selon les objectifs de l'Association.

Organisation administrative et comptable

Le suivi comptable, l'élaboration des salaires et charges sont assurés par le siège national de l'IFEP. La répartition des frais généraux et des honoraires est réalisée selon le nombre d'ETP accordé au 1er janvier de chaque site.

Public : : selon les conventions par département

- Mineurs et - ou /majeurs sans prise en charge administratif ou judiciaire
 - Pas de local d'accueil, pas d'hébergement,
 - Pas d'aides financières

Public ciblé : - principalement les 10/25 (selon les conventions) ans en marge ou en risque de marginalisation social, en lien avec les familles et les autres services sociaux.

Objectifs poursuivis :

- contribuer à atteindre leur insertion sociale en amont de L'insertion professionnelle
- Lutter contre les sentiments de victimisation, dû social, repli Territorial
- Les (re) insérer dans un parcours de vie sociale en lien avec La réalité
- Importance de la parentalité
- Rétablissement du respect d'une loi sociale partagée par tous
- Les amener à devenir des acteurs citoyens.

Moyens :

- à partir d'une action de rue : écoute, accompagnement Éducatif, suivi individualisée, orientation
- Action en amont des autres services sociaux, mais en lien Et en complémentarité .

Modes d'approche

Et outils :

- Rue : aller vers dans tous lieux fréquentés par le public ciblé
- Activités, sorties, séjours, chantiers, action humanitaire selon les orientations du Comité de ville

- Entretiens
- Accompagnement/orientation
- Mise en lien
- Participation aux fêtes locales

../..

Évaluation :

- bilan annuel adressé au Conseil Général (grille départementale)
- Diffusion des bilans trimestriel et annuel aux membres du Comité de Ville
- Participation au Comité de Pilotage sur convocation du Conseil Général
- / création d'outils d'évaluation IFEP

IFEP

Moyens humains (selon les caractéristiques de la convention) :

- 1 DG (répartition sur tous les sites, actions)
- 1 cadre référent local
- 1 secrétaire (ETP ou temps partiel)
- Éducateurs (trices)
- 1 Psychologue à 10 %

/ L'Ifep dispose d'un Comité d'entreprise national.

Financements possibles :

- Département
- Ville
- État (Politique de la ville ...)
- CCAS

/ Autres (selon projet)

Identification des banques IFEP :

Société Générale

92 – Montrouge / 78 Saint Quentin en Yvelines

Les signataires sont : Le Président et le Trésorier.

Identification de la banque de l'établissement :

Une régie bancaire est ouverte par site.

Le Directeur général et le cadre local en ont la signature.

Elle a pour objectif de répondre rapidement aux petites dépenses locales.

La règle est qu'aucun signataire ne réalise de chèque à son ordre.

II - NOS CARACTERISTIQUES EN PREVENTION SPECIALISEE

Elles sont établies à partir de l'arrêté interministériel de juillet 1972 :

- La libre-adhésion
- Le respect de l'anonymat des jeunes et des familles
- Aucun mandat administratif ou judiciaire
- La complémentarité sociale
- Une action sur le milieu

Cet arrêté ne stipule pas d'âge ou de classe d'âge mais cible un ou plusieurs quartiers et une population en difficulté sociale (jeunes et familles).

● *La libre-adhésion*

Elle correspond à un objectif à atteindre avec le jeune afin de rendre possible la relation éducative.

● *Aucun mandat*

Le fait que l'éducateur en Prévention Spécialisée ne soit ni mandaté par une administration, ni suite à une décision de justice, accompagne la liberté du jeune (libre-adhésion) pour rencontrer à nouveau l'éducateur.

Ces deux spécificités liées s'appliquent aussi bien aux majeurs qu'aux mineurs.

Pour les mineurs, qui constituent notre public prioritaire selon les orientations du Conseil Général, il faut très vite, après des premiers contacts informels (dans la cité) obtenir l'assentiment et l'association de la famille, en accord avec le jeune, avant toute action éducative liée à la scolarité par exemple.

De même, toute activité socio-éducative proposée par les éducateurs devra être précédé d'une autorisation écrite des parents.

● *L'anonymat*

Pour les majeurs ou les mineurs, il s'agit d'une condition de confiance dans la relation éducative, mais elle ne signifie pas « **perte d'identité** ».

On parle à présent de confidentialité avec d'autres oeuvrant aux mêmes objectifs sociaux.

● *La complémentarité sociale (ou mise en lien-action en réseaux)*

Elle repose sur la mission même de l'éducateur qui n'a pas pour objectif de « répondre » aux problématiques du jeune ou de la famille mais, à partir de la relation de confiance établie, de leur présenter et de leur faire accepter d'effectuer des démarches (avec un accompagnement éducatif si nécessaire) vers une institution, un service, une association de prévention générale.

Dans ces cas, la notion d'anonymat est levée par le jeune ou la famille.

IFEP

- *Action sur le milieu*

Il est inutile de préciser qu'elle s'applique à un lieu de vie et à ses habitants sans distinction d'âge.

Pour les mineurs

L'action éducative est liée à la législation et aux mesures de protection des mineurs, sachant que l'arrêté de juillet 1972 ne peut s'opposer aux devoirs de tout citoyen, notamment par rapport à l'enfance en danger et aux mauvais traitements.

Le jeune doit aussi être compris comme « adolescent »... Qui est à écouter, à aider, à comprendre avec ses caractéristiques de transformation physique et psychique, avec ses peurs, ses angoisses, ses recherches de limites sociales, ses prises de risque et de transgression.

En phase « naturelle » de conflits avec ses parents, ceux-ci doivent être aidés pour conserver leur rôle et fonction de référence et de structuration pour le jeune.

Il s'agit également de permettre au jeune de devenir « adulte responsable et citoyen ».

III - OBJECTIFS MENES PAR NOS EQUIPES DE PREVENTION SPECIALISEE
--

1/ Une meilleure connaissance des jeunes, de leurs attentes et de leurs besoins, tant sur le plan individuel que collectif :

- Par une action de présence sociale des éducateurs de l'IFEP dans l'ensemble des lieux, institutionnels ou non, fréquentés par le public ciblé :
 - Quartier
 - Centre ville
 - Centres commerciaux
 - Établissements scolaires
 - Équipements de loisirs et d'animation de la prévention générale

2/ Un travail d'accompagnement éducatif, tant sur le plan individuel que collectif (être un lien, puis un relais entre les jeunes et les institutions) :

- Par des entretiens individualisés et par des orientations avec, selon les cas, un accompagnement éducatif vers un service, équipement de prévention générale : création par l'équipe d'un réseau de lieux d'entretiens dans les quartiers et le centre ville.

3/ Travailler sur l'importance de la parentalité dans l'éducation des jeunes :

- Agir en lien avec les parents (obligatoire pour les mineurs) et/ou les associations d'habitants et de quartier.
- Revaloriser la fonction paternelle par l'association de la famille à l'action et par la création de groupes de paroles thématiques organisés avec nos partenaires locaux.
- Impulser, organiser des groupes de paroles.

4/ Rétablir le respect d'une loi sociale partagée par tous, tout en travaillant au respect de la propre image des jeunes, individuellement et en tant que groupe :

- Par le rétablissement de la notion de responsabilisation individuelle du jeune et lutter contre les sentiments de dû social, victimisation, repli territorial l'ancrant dans la marginalisation
- Réaffirmer le lien existant entre formation qualifiante et insertion professionnelle (60 % des jeunes ayant un CAP sont en emploi un an après, ils ne sont que 11 % dans la même situation lorsqu'ils sont sans diplôme).

IV -	NOS OBJECTIFS D'ACTION
------	------------------------

1/ Nos objectifs d'action auprès du jeune

- Lui (re) donner la notion de responsabilisation individuelle
- Lui donner la notion de temps, de projet
- Participer à la mise en place de parcours de formation adaptés l'amenant à sortir de sa cité
- L'aider à respecter les droits et les devoirs de la citoyenneté française
- Mener une action de prévention spécialisée adaptée aux problématiques actuelles des jeunes en marge
- Intervenir sur le milieu de vie en lien avec la famille et les associations de quartier
- Limitation des conduites à risque asocial
- Le rendre acteur citoyen et auteur de son projet de vie

2/ Moyens en lien avec les acteurs locaux :

- (Re) intégration scolaire
- (Re)valoriser le lien parents/ enfants
- (Re)donner une place aux parents
- Inscrire le jeune dans le dispositif local
- Le revaloriser
- Le responsabiliser
- L'accompagner dans ce passage de l'enfant à l'adulte

Au-delà de l'âge réel et légal et de la distinction « majeur/mineure », il est fréquent de constater un comportement type « adolescent » chez des majeurs, et des revendications de mode de vie liées à celles des adultes chez des mineurs.

V – NOS MODALITES D'INTERVENTION

1/ L'action de rue

- Rencontrer les jeunes dans leurs lieux donne une image différente de l'éducateur par rapport aux autres travailleurs sociaux,
- .../ Des discussions informelles,
- .../ Des demandes,
- .../ Une prise de rendez-vous pour l'aider à y répondre (première inscription dans le temps).

Le travail de rue et la présence sociale s'exercent particulièrement :

- Dans les cités et quartiers « identifiés », par une présence régulière et répétitive aux fins d'appui éducatif, d'activités de soutien, d'insertion et de participation citoyenne.
- Aux abords des écoles, collèges et lycées aux fins de prévention de la déscolarisation et de la marginalisation et ce, en lien avec les familles, les travailleurs sociaux et la communauté éducative.

2/ Les entretiens

- Chercher une solution ou contacter d'autres institutions... Il faut se lever (premier apprentissage d'un nouveau rythme de vie).
- Lieux : dans des équipements de prévention générale (double objectif : créer un lien étroit entre les équipes, amener le jeune à percevoir différemment ces équipements).

3/ L'accompagnement

- Répondre aux demandes d'aides des jeunes tout en les responsabilisant, en les revalorisant et en les inscrivant dans un support éducatif de pré-insertion sociale.
- Être un vecteur permettant une mise en lien efficace entre le jeune et le service de prévention générale.

4/ Action sur le milieu

- En lien avec les familles et les associations du quartier.
- Participation aux fêtes, manifestations locales en lien avec le public ciblé.
- Faire participer les jeunes à des actions revalorisantes.
- Mettre en place une pédagogie de l'exemple.

L'ACTION DE RUE-LA PRESENCE SOCIALE

Pour l'IFEP, **l'action de rue** est au cœur du projet préventif.

L'approche dans la rue constitue à la fois un objectif et un moyen.

Un objectif, car elle est pour les équipes de l'IFEP, la spécificité principale de la Prévention Spécialisée. Elle permet un contact, une relation différente avec le jeune par rapport aux autres services sociaux.

Les caractéristiques de libre adhésion et de respect de l'anonymat y prennent sens en permettant la réalisation de ce moyen d'approche.

Chaque équipe la pratique tous les jours.

Elle cible les principaux lieux institutionnels ou non, publics ou privés à des temps d'utilisations ou de fréquentation du public ciblé.

L'action de rue ou de présence sociale permet :

- D'aller à la rencontre et d'amorcer une relation avec les jeunes ciblés
- De comprendre les itinéraires, habitudes, lieux de regroupement des jeunes
- De tisser et de maintenir un lien hors institution
- D'évaluer les besoins, les potentialités du public ciblé puis de l'aider à y répondre en Liaison avec les partenaires locaux.

La présence sociale active illustre le concept d'action en amont de l'IFEP.

LES ENTRETIENS – L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

Dans le prolongement et la suite des contacts pris dans la rue, les éducateurs de l'IFEP proposent au jeune en demande un entretien dans un lieu co-choisi.

En effet, afin d'être disponible, nous ne gérons pas, lors de l'ouverture d'un site, de local d'accueil (voir chapitre "local").

Le lieu d'entretien proposé peut être :

- Un endroit calme dans la rue, un espace public, un café ou le domicile
- La voiture de service
- Un lieu de réponse de prévention générale selon le réseau de lieux disponibles

À titre d'exemple, des équipes de l'IFEP peuvent disposer selon les sites d'un bureau avec téléphone dans :

- Les antennes de service public
- Les maisons de quartiers
- Les centres sociaux
- Un service des sports

.../...

Le jeune est libre du choix du lieu.

Ces entretiens permettent l'approfondissement de la relation, le travail sur la première demande et son dépassement, avec comme objectif l'élaboration d'un projet de vie sociale par le jeune.

Les réponses sont de la compétence d'équipements de prévention générale ou de services sociaux. Selon la nécessité, le jeune pourra être accompagné par un membre de l'équipe auprès de ces services et structures.

IFEP

La notion de mise en lien et de complémentarité sociale de la prévention spécialisée est ainsi réalisée

Dans ce cas, la notion d'anonymat n'a plus de sens, car pour l'IFEP cette notion ne signifie pas "perte d'identité" du jeune qui la lève lui-même par cette mise en relation.

En revanche, celle de "libre adhésion" liée au non mandat administratif ou judiciaire reste pertinent puisqu'elle rend possible la poursuite de l'acte éducatif avec le jeune.

L'éducateur de l'IFEP a pour mission d'inscrire son action en lien supplétif.

LE LOCAL

Une des premières demandes des jeunes dans un quartier, après un "emploi immédiat", est le local :

"Ici, il n'y a rien pour nous... alors on tient les murs... on s'emm..., On galère."

Les objectifs de l'IFEP et les méthodes de nos équipes ne s'inscrivent pas dans une réponse immédiate à ce type de discours.

Nos équipes ne gèrent pas de local d'accueil et organise ses entretiens soit dans des lieux publics (cafés, espaces verts) ou dans des structures de la commune.

Par contre, elle dispose d'un lieu administratif pour y accomplir la coordination interne, des recherches en lien avec les partenaires.

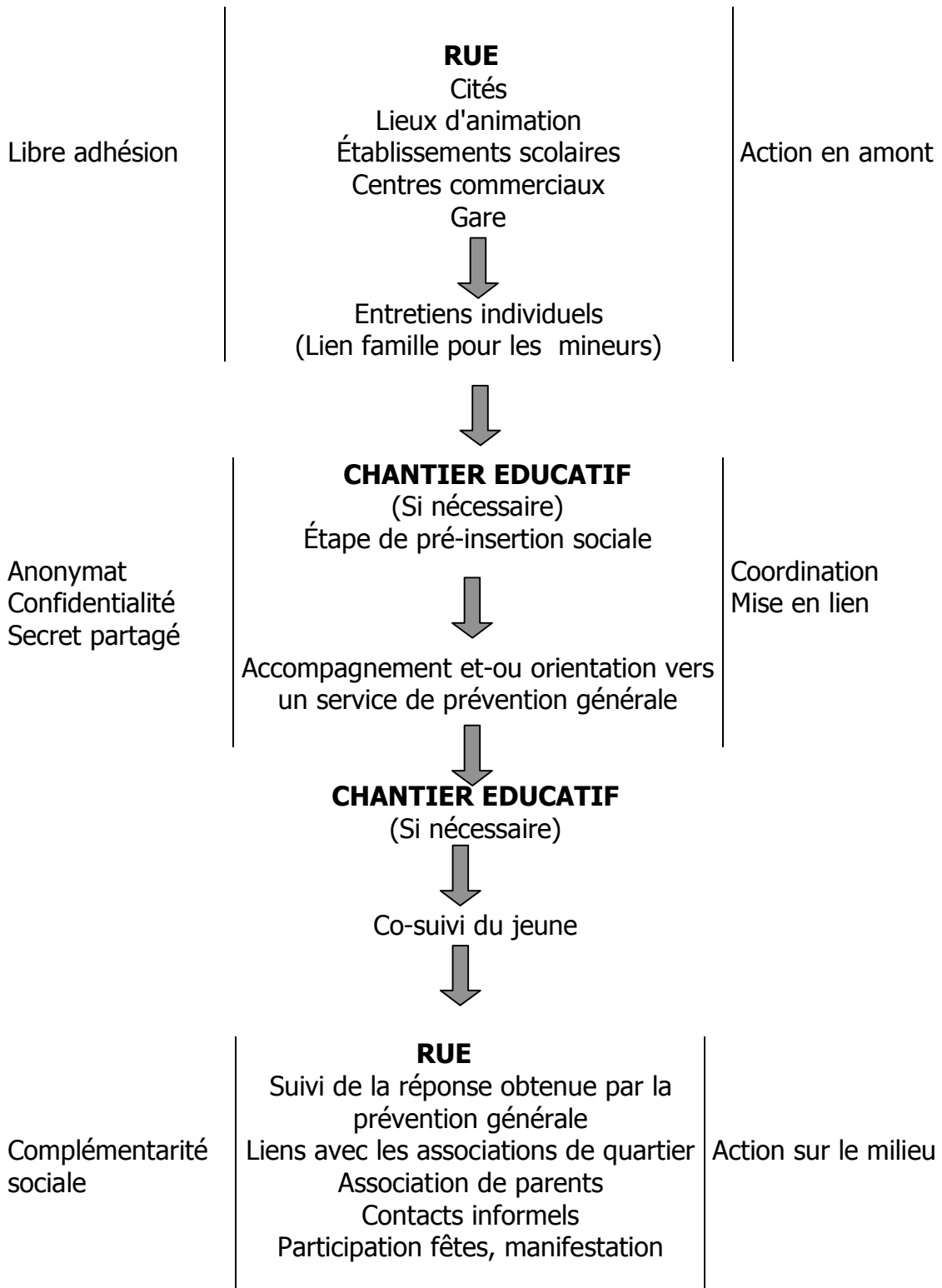
Sans gestion de local, l'équipe est disponible pour être à tout moment dans la rue ou en accompagnement.

Ce dispositif garantit une insertion des éducateurs dans le réseau local, car pour aider à s'insérer il faut être inséré soi-même dans la vie sociale et locale.

À l'IFEP, les éducateurs n'ont pas mission de se « marginaliser » avec leurs jeunes « en marge ».

Les équipes de l'IFEP s'inscrivent activement en lien avec les réponses locales.

VI – ACTION PREVENTIVE AVEC LES JEUNES



VII - LES CHANTIERS EDUCATIFS

Selon la circulaire du Ministère de la Solidarité de 1999, ils sont gérés :

- Par l'équipe d'un réseau de lieux d'accueil
- Avec l'association intermédiaire habilitée pour le secteur

Cette action doit rester un outil de pré-insertion et de responsabilisation individuelle, cet outil n'est pas diffusé en tant que « produit d'appel ».

Il s'agit d'un outil à l'action éducative et un support de socialisation pour nos équipes de Prévention Spécialisée qui doivent en être « maître d'œuvre » dans le choix du ou des jeunes ainsi que dans l'organisation du chantier.

Les chantiers éducatifs se distinguent de l'action d'une entreprise d'insertion par leur caractère non économique , ne s'adressant qu'à des «équipements du secteur non-marchand » (associations locales à but non lucratif , communes, bailleurs sociaux selon la liste établie par le Ministère...).

Les participants à ces chantiers sont des jeunes suivis par les éducateurs de rue.

Les jeunes sont encadrés par un personnel technique et éducatif.

Les objectifs du chantier, qui sont à apprécier par les équipes, peuvent être de nature très diverse.

Ils s'exercent souvent en interactions :

- Vitaux (se nourrir, se loger, se soigner),
- Individuels (donner une image positive de soi, être utile, être en lien, avoir des objectifs, réussir quelque chose, être apprécié, reconnu...),
- De groupe (développer la solidarité, réaliser un projet collectif...),
- Vis-à-vis de l'environnement (redonner une image positive des jeunes, améliorer l'aspect du quartier, la qualité de l'environnement).

À l'IFEP, ils permettent de répondre à un double choix impossible :

- « Offrir » des activités gratuites
- « Éliminer » des jeunes pour des raisons financières.

Par ce dispositif, nous excluons tout rapport financier avec les jeunes et les familles.

Les jeunes sont placés en situation d'acteur « gagnant » sa participation financière à une sortie, un séjour...

Des chantiers éducatifs de rupture peuvent être organisés par nos équipes.

Ils consistent à préparer un projet d'été sur une année scolaire en organisant stands, fêtes Et en recherchant des sponsors pour financer un projet en dehors du quartier ou dans un pays en voie de développement.

Le chantier de rupture peut aussi se poursuivre sur le lieu d'accueil en participant à des chantiers locaux :

- ouverture de sentiers de randonnées
- nettoyage de refuge

/ ou à l'étranger :

- réfection d'écoles par exemple.

Ces chantiers de rupture ont pour finalité d'inscrire le jeune, le groupe dans une réalité très différente de sa vie dans son quartier .

Pour les majeurs, les jeunes sont salariés d'une autre association (type association intermédiaire) en convention avec notre association .

Pour les mineurs, leur mission d'utilité sociale est valorisée symboliquement selon le coût horaire du SMIC jeune. Aucune rétribution ne leur est remise, mais il « gagne » ainsi leur participation financière à l'activité, sortie, séjours.

En France, nous travaillons en étroite collaboration avec l'association « En Passant par la Montagne » et la mairie de Servoz.

Documents de référence :

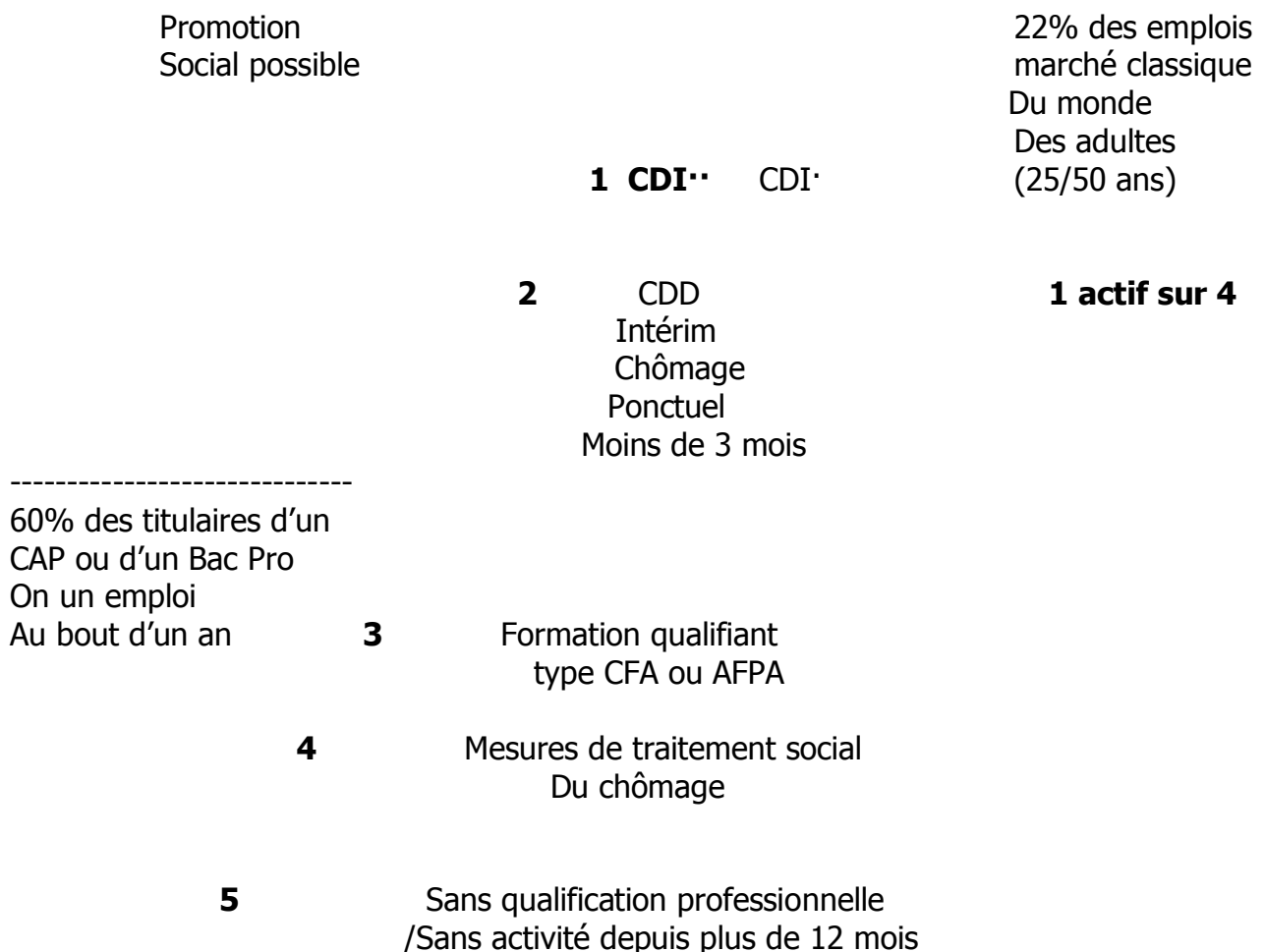
- Arrêté interministériel de juillet 1972
- Enquête « FORS » sur les chantiers éducatifs en prévention spécialisée, réalisée à la demande de la délégation Interministérielle à la Ville et du CNLAPS en mai 1977.

LA PYRAMIDE DE L'INSERTION

En tant qu'outil de formation interne, nous avons schématisé le marché du travail sous forme de pyramide avec des modifications du monde de la production inscrit au sein d'un marché concurrentiel mondial.

L'accès direct d'un jeune sans qualification à un emploi avec un contrat à durée indéterminée est devenu quasiment impossible :

PYRAMIDE



Chaque année : 150 000 nouveaux actifs sur le marché du travail, 92 000 jeunes sans qualification. Le secteur industriel propose 50 % d'emplois en moins qu'il y a 20 ans.

Parcours d'insertion

5 ⇨ 4 ⇨ 2 ⇨ 3 ⇨ 2 ⇨ 1

Cette pyramide éducative permet à l'éducateur d'inscrire le parcours du jeune dans la réalité actuelle pour l'aider à accomplir son projet type 5.4.2.3.2.1 en lien avec un ou des services de prévention générale.

L'équipe n'a pas pour mission de fournir les réponses existantes des niveaux 4,3,2,1. Par contre, elle se doit « d'éduquer » le jeune en lui faisant connaître le marché du travail, sans nier les difficultés existantes, puis de l'accompagner, le suivre, l'aider, l'écouter, le mettre en lien.

Explication des 5 niveaux de la pyramide :

- 5. Niveau au sein duquel l'équipe rencontre le public ciblé.
- 4. Mesures mises en place par l'Etat pour aider à l'insertion des jeunes.
- 3. Formations qualifiantes type CFA - via AFR, CFI - AFPA, ce niveau peut être atteint à la suite du 4 ou après un an au sein du niveau 2 avec ouverture de droits Assedic.
- 2. Marché actuel du travail possible pour les personnes sans qualification alternance entre CDD, mission d'intérim, chômage de courte durée.
- (Le refuser en le traitant de "petits boulots" revient à refuser d'entrer dans le marché du travail dans sa réalité actuelle)
- 1. Niveau du marché principal du travail pour les adultes (25/50 ans), accès favorisé par le passage et l'obtention d'un diplôme Bac +5 ou professionnel du niveau 3 (type CAP, BEP ou Bac Pro, BTS)

Dans le prolongement de cette inscription dans la réalité, les équipes de l'IFEP privilégient deux axes :

- La santé des jeunes
- Un parcours vers une formation qualifiante

1) La santé des personnes en marge est préoccupante et confirmée par le rapport du Haut Comité à la Santé. Elles ne connaissent pas les dispositifs existants d'accès aux soins et ne consultent pas.

2) Réaffirmer le lien actuel existant toujours entre formation qualifiante et insertion professionnelle.

VIII – NOS MODALITES DE PARTENARIAT

« L'action de Prévention Spécialisée induit, à la fois une bonne connaissance des autres acteurs sociaux intervenants sur le même territoire, ainsi qu'une collaboration avec eux. Elle devra donc participer à des actions dans des collectifs de réflexion thématique ou dans le cadre de dispositifs territoriaux, lorsque cela permet de favoriser l'insertion des jeunes dans la vie de la cité ».

(C o mité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée).

Nous ne concevons notre action préventive qu'en lien et en complémentarité avec les autres acteurs locaux.

Nous n'avons ni la mission, ni les moyens de nous substituer aux réponses existantes. En revanche, nous oeuvrons à réconcilier les jeunes avec ces réponses faites par les structures qu'ils ont déjà fréquentées. Nous les aidons à préparer une demande claire et adaptée au service.

Permettre de clarifier une demande ou un projet facilite souvent l'inscription dans une dynamique de recherches.

L'important réside dans un réel partenariat s'exerçant dans le prolongement de la mission de chacun.

Le partenariat est une appellation « sur employée » au sein du secteur social. Nous la définissons comme une inscription de chacun au sein d'objectifs locaux dans le prolongement de sa propre intervention.

L'équipe de L'IFEP participe aux réunions de régulation, de coordination, de concertation liées à sa mission de prévention spécialisée.

IX–	LE COMITE DE VILLE
-----	--------------------

Il est inscrit dans l'article 10 de nos statuts, il est un quasi mini conseil d'administration local UNIQUEMENT consacré au suivi et à l'orientation de l'action éducative local .

1/ Objectifs

- Décentralisation de l'action éducative
- Définition des orientations locales
- Présentation des Fiches-Action
- Évaluation/Suivi régulier de l'intervention
- Perspectives trimestrielles et -annuelles

2/ Échéancier

- Réunions trimestrielles
- Secrétariat de séance, préparation des documents IFEP

3/ Composition

- Maire ou son représentant
- Président du Conseil Général ou son représentant
- Membres proposés par la Municipalité et le Département
- Directeur-Général de l'IFEP
- Cadre du site (équipe sur invitation)

Nous nous inscrivons dans les outils départementaux réalisés par les services des conseil généraux.

Dans leurs prolongements, on a développé des outils d'évaluation voulant rendre lisible une action souvent invisible.

Comme toutes les autres associations, l'IFEP communique un bilan annuel. Dans son prolongement, nous avons mis en place d'autres fiches d'évaluation interne et externe permettant une connaissance plus grande de l'action en cours.

Dans cette perspective, nous avons déterminé des indicateurs d'évaluation ayant pour objet de faire suivre par les membres du Comité de Ville l'action en cours.

Les bilans intermédiaires se veulent simples, précis ; pour ces raisons, ils doivent être accompagnés et complétés par une présentation orale lors de la réunion.

Nos documents se veulent les plus lisibles possible en permettant aux membres des comités de ville d'en suivre l'évolution.

Dans tous nos sites, nous indiquons les caractéristiques des jeunes aidés individuellement (plus de 3RDV) :

- Leurs âges- sexes - lieux d'habitation
- Les problématiques réparées
- Les problématiques traités
- La liste des partenaires associés
- Le nombre de manifestations, fêtes locales auxquels l'équipe a participé
- Le taux de renouvellement annuel
- Le motif de « fin d'action »
- Le listing des chantiers réalisés

/ Les actions spécifiques de chaque équipe dans les établissements scolaires

/ Les ateliers socio-éducatifs

../...

Chaque Comité de ville peut réaliser ses propres outils supplémentaires d'évaluation.

/ Lors d'une nouvelle action :

L'étude Action est un outil qui permet à la fois une appropriation du site pour une équipe qui découvre une ville et une information actualisée aux membres du comité de ville. Sa durée est de 3 à 4 mois.

L'équipe travaille à un diagnostic socio-éducatif. Elle rend compte des tendances locales à partir des données statistiques de l'INSEE et de rencontres, entretiens réalisés avec les acteurs locaux.

Elle permet de proposer aux membres du Comité de Ville des sites prioritaires avec un échéancier d'extension selon les moyens en personnel à notre disposition. Ainsi que la mise en place de nos méthodes éducatives pour les jeunes et les familles ciblés.

L'Etude Action se déroule en parallèle avec le début d'une action de rue que nous réalisons en tant que « présence sociale active ».

Dans le cadre de la création d'une équipe, l'Etude Action permet aux nouveaux salariés de rechercher l'information, de l'étudier et de la traduire en orientations préventives.

Elle sert, également à solidifier une équipe par les échanges entre ceux qui connaissent la ville et les nouveaux salariés.

L'IFEP a créé une méthodologie de création de site par des visites et le début d'une mise en réseau tout en respectant les obligations légales type L 122.12.

Enfin par rapport aux partenaires, au-delà de la présentation, elle est support à l'échange et à la mise en place d'un premier travail ensemble.

L'Etude Action est ensuite présentée au Comité de Ville. Elle permet de déterminer les priorités éducatives à mettre en place sur la Commune, et de proposer des Fiches Action. Elle est ensuite diffusée aux partenaires, selon l'accord du Président du Comité de Ville.

L'IFEP a pour objectif d'exercer son action en Prévention Spécialisée, singulière et pertinente, selon les dispositions de l'arrêté interministériel de juillet 1972, mais aussi selon des objectifs se voulant adaptés aux nouvelles caractéristiques du public ciblé et selon la législation actuelle.

Notre équipe agit sans **aucun lien d'argent** avec les jeunes et les familles et sans lieu fixe afin d'être mobile, disponible, en privilégiant l'action de présence sociale active.

Si nous utilisons un local pour les recherches éducatives et la coordination interne, **notre lieu de travail est la rue.**

Nous voulons construire avec les membres du Comité de Ville une action de prévention spécialisée adaptée et spécifique aux caractéristiques du public ciblé de la commune.

Nous exerçons cette action à partir de la représentation des jeunes et des familles en tant **qu'acteurs à associer** et non comme « sujets » à assister. Nous la mettons en place en lien avec les partenaires et des acteurs selon la méthode des réseaux.

Dans ces perspectives, l'IFEP a la volonté de gérer une action novatrice de prévention spécialisée. Nos moyens spécifiques s'inscrivent en complémentarité avec les équipements et services de prévention générale.

Nos équipes IFEP mènent une intervention en amont et en lien avec les autres services sociaux, dans l'intérêt des jeunes et des familles ciblées, selon la déontologie de cette réponse sociale.

Pour ces raisons, nous nous tenons à votre disposition pour mener une action préventive de rue en amont mais en lien et en complémentarité sociale.